

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Réduction de la charge administrative dans les lois sur le CO2 et sur
l'énergie**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Flückiger, Bernadette
Porcellana, Diane

Citations préféré

Flückiger, Bernadette; Porcellana, Diane 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Réduction de la charge administrative dans les lois sur le CO2 et sur l'énergie , 2016 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

| | |
|--|---|
| Chronique générale | 1 |
| Infrastructure et environnement | 1 |
| Protection de l'environnement | 1 |
| Gestion de la qualité de l'air | 1 |
| Politique climatique | 1 |

Abréviations

| | |
|----------------|--|
| BAFU | Bundesamt für Umwelt |
| BFE | Bundesamt für Energie |
| UREK-SR | Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates |

| | |
|-----------------|--|
| OFEV | Office fédéral de l'environnement |
| OFEN | Office fédéral de l'énergie |
| CEATE-CE | Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États |

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Gestion de la qualité de l'air

MOTION
DATE: 15.03.2016
DIANE PORCELLANA

Le groupe libéral-radical appelle, par le biais d'une motion, à **une réduction de la charge administrative dans les lois sur le CO2 et sur l'énergie**. Il confie comme mission, à l'OFEV et à l'OFEN, l'harmonisation et la simplification de la mise en œuvre des outils permettant aux entreprises d'échapper à la taxe sur le CO2 et au supplément réseau. Le Conseil fédéral devra éliminer les écarts dus aux différences entre les périmètres systèmes et entre les modalités détaillées de mise en œuvre des deux lois. Actuellement, les entreprises peuvent éviter d'être taxées en mobilisant trois instruments (les droits d'émission et les deux types de conventions d'objectifs) relevant de textes différents. Par conséquent, il existe pour chaque entreprise neuf dispositifs possibles. Selon la loi concernée, les textes d'exécution des conventions d'objectifs divergent au niveau des périmètres systèmes, des périodes d'exemption, des bases de justification, des systèmes d'objectifs, des procédures de surveillance et des services compétents. Pour contenir cette bureaucratie, il faudrait remplacer les modalités détaillées par des objectifs clairs.

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion. Il se déclare disposé à procéder à des simplifications. Il vise l'harmonisation de la mise en œuvre des modèles cantonaux pour les grands consommateurs. Le Conseil national a suivi l'avis du Conseil fédéral, sans discussion.

La CEATE-CE propose à l'unanimité à son conseil d'adopter la motion. Celui-ci soutient la position de la commission. Ainsi, le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que, après 2020, les conditions régissant l'application des conventions d'objectifs soient simplifiées et harmonisées dans le cadre de la législation sur le CO2 et sur l'énergie. ¹

Politique climatique

MOTION
DATE: 25.09.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

Im Winter 2018 respektive im Herbst 2019 schrieben die Räte die Motion der FDP-Liberalen mit dem Titel «**Bürokratieabbau in der CO2- und Energiegesetzgebung. Einheitliche Rahmenbedingungen für den Vollzug von Zielvereinbarungen**» ab. Dies geschah im Rahmen der Beratungen über das CO2-Gesetz. ²

1) BO CE, 2016, p. 199; BO CN, 2015, p.1873; Communiqué de presse CEATE-CE
2) AB SR, 2019, S. 922 ff.; BO CN, 2018, p. 2078 ss.